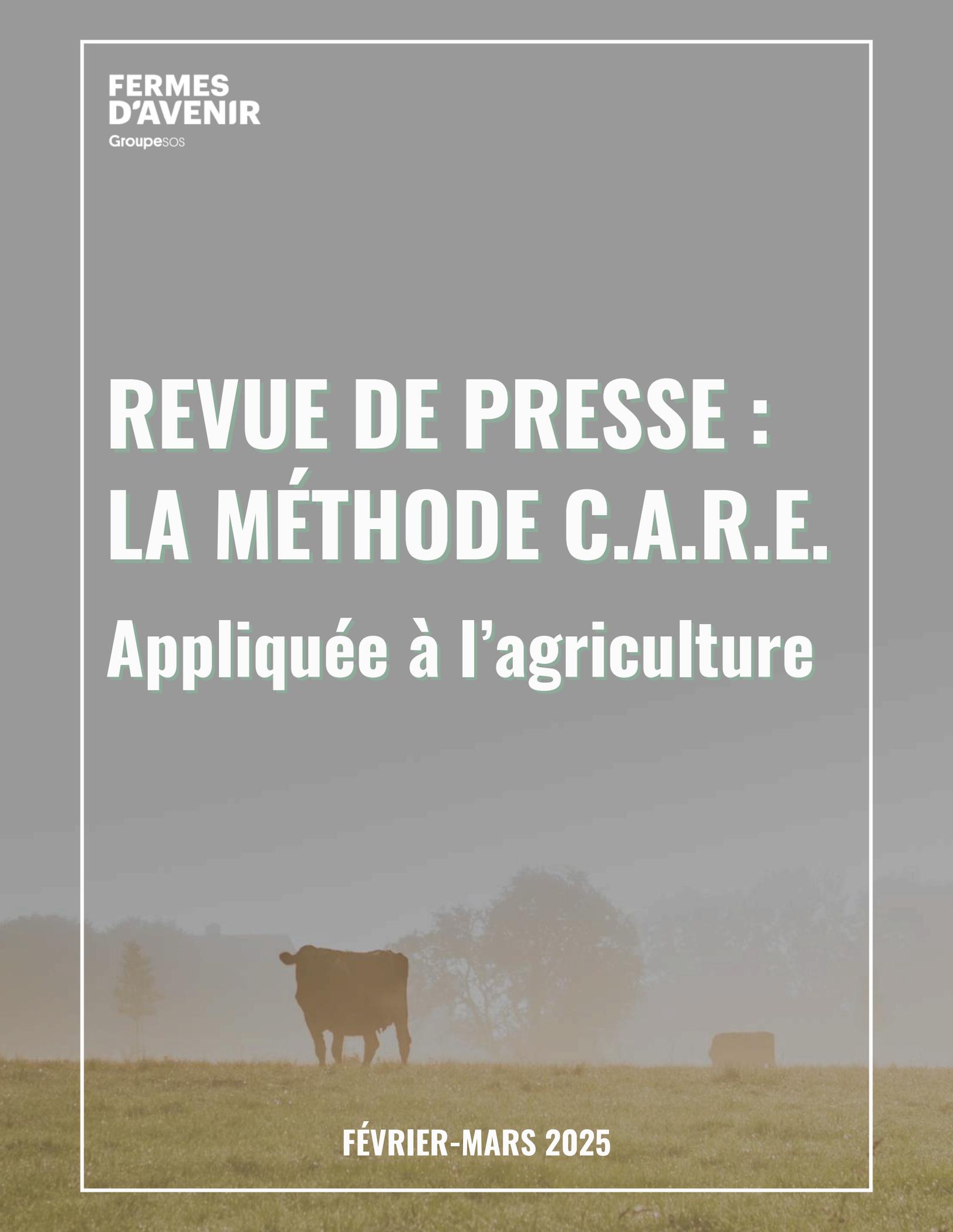


**FERMES
D'AVENIR**

GroupesOS

REVUE DE PRESSE : LA MÉTHODE C.A.R.E. Appliquée à l'agriculture

A photograph of a cow standing in a field, with trees in the background. The image is slightly faded and serves as a background for the text.

FÉVRIER-MARS 2025



LA TRANSITION

H el ene CALANDOT

Directrice de l'observatoire - Fermes d'Avenir



Un chiffrage du coût des pratiques agroécologiques sur les fermes laitières

Sur dix exploitations auditées en Ille-et-Vilaine, le surcoût lié au maintien des bons états écologiques et à une digne rémunération des éleveurs se situe entre 4 000 € et 158 000 € selon la ferme. Ce coût doit être pris en charge par la société, estime l'association Fermes d'Avenir.

FA Article réservé aux abonnés. [Je m'abonne >](#)

Publié le 05 mars 2025

Partager



Lire plus tard



Les coûts de préservation des capitaux naturels et humains s'échelonnent entre 81 000 € et 280 000 € selon le mode de culture mis en place sur les dix fermes. © Cédric Faimali/GFA

Combien coûterait la préservation des capitaux naturels et humains sur une ferme laitière ? C'est à cette question que répond une approche comptable de l'agroécologie (1), la Comptabilité écologique, un projet piloté par la FNCuma (Fédération nationale des coopératives d'utilisation du matériel agricole) et accompagné par l'association Fermes d'Avenir.

Qui pour financer une agriculture durable ?

Une comptabilité écologique a été testée dans dix fermes laitières bretonnes. Elle permet de chiffrer les coûts de préservation environnementaux et humains pour chaque exploitation.

« Les agriculteurs ont deux métiers : nourrir et gérer des biens communs tels que les sols, la qualité de l'eau et de l'air, et la biodiversité. Mais en général ils sont payés seulement pour le premier ». La formule est frappante. Hélène Calandot, directrice du pôle sensibilisation de l'association **Fermes d'Avenir**, l'utilise dans le but d'expliquer que la préservation par les agriculteurs des capitaux naturels et humains a un coût. Ce coût est parfois financé par eux, mais tous n'en ont pas les moyens. « L'enjeu est que tous y parviennent ! Pour cela, la prise en charge de ce coût doit être partagée. »

Réajuster les aides agricoles

Pour aller vers une répartition plus équitable de cette charge, **Fermes d'Avenir** expérimente une méthode de comptabilité écologique. Il s'agit de calculer par exploitation, les coûts de préservation des ressources naturelles et humaines impactées par son activité.

Ces chiffres sont intégrés au bilan comptable de la ferme sous forme de capitaux naturels et humains, au même titre que les capitaux financiers classiques. Dans une étude



Implanter des bandes fleuries pour préserver la biodiversité participe au remboursement de la dette environnementale des agriculteurs.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

pilotée par la FNCUMA (Fédération nationale des coopératives d'utilisation du matériel agricole) sur dix fermes laitières d'Ille-et-Vilaine (dont cinq conventionnelles et cinq bio), ces coûts sont estimés entre 81 000 et 280 000 euros selon le

mode de production. Les agriculteurs engagent des actions permettant de rembourser en partie cette dette environnementale et sociale. Par exemple : implanter des bandes fleuries pour la biodiversité, ou financer des formations aux travailleurs.

Cependant, l'étude montre que les fermes ne peuvent soutenir toutes les dépenses. Un investissement supplémentaire entre 4 000 et 158 000 euros par ferme serait nécessaire, mais celui-ci entraînerait un déficit de leur modèle économique. « Cela signifie que la transition agroécologique n'est pas entièrement réalisable en l'état, conclut Hélène Calandot. Il est nécessaire de réajuster les aides agricoles au regard de cette comptabilité écologique, et de repenser le partage des coûts entre les acteurs des territoires pour soutenir une agriculture durable dont la responsabilité incombe à tous. »

Une dette mieux remboursée en bio

Dans l'expérimentation d'Ille-et-Vilaine, les cinq fermes bio parviennent à rembourser 96 % de leur dette environnementale via leurs pratiques, tandis que les fermes conventionnelles en remboursent seulement 65 %. Concernant les capitaux humains, les fermes bio couvrent 78 % de leur dette contre 55 % pour les fermes conventionnelles.

N. T.



Salon de l'agriculture : une comptabilité pour mieux apprécier les coûts de préservation de la nature

Par Loïc Chauveau le 25.02.2025 à 19h28

ABONNÉS

Combien valent les efforts pour préserver une haie ou une mare ? Et qui doit payer ? Alors que la nouvelle loi d'orientation agricole marque un recul dans la préservation de l'environnement, la comptabilité écologique offre une solution pour mieux évaluer les coûts de protection de la nature et inciter au partage de cette charge.



+ LUS + COMMENTÉS + PARTAGÉS SUR f



Vous avez 40 ans et du ventre ? Voici pourquoi c'est normal, selon la science



Le père d'Alexandre le Grand, Philippe II de Macédoine, a-t-il été enterré dans la tombe de Perséphone ?



Pour la première fois depuis près de 40 ans, ces oiseaux ont pondu des œufs dans la nature



Depuis 1990, les ultra-riches sont responsables des deux tiers du réchauffement



Fait-on du mal à nos enfants de moins de 6 ans en leur montrant des écrans (même un peu) ?

À ÉCOUTER AUSSI



DEEPTÉCHS

L'architecte des semi-conducteurs quantiques



SPONSOR: TOUQUE TOUQUE

David Gallienne - L'équilibriste

L'article 13 de la loi d'orientation agricole (LOA) adoptée le 18 février 2025 juste avant le Salon international de l'agriculture (SIA) met en colère les associations de protection de la nature. Cet article exonère de sanctions pénales les infractions au code de l'environnement si celles-ci ne sont pas "intentionnelles". 38 associations environnementales dénoncent ainsi le fait que la destruction d'espèces protégées ne soit plus passible que d'une amende de 450 euros. La loi française entre en pleine contradiction avec la loi européenne de protection de la nature adoptée en 2024 et avec les engagements de protection de la biodiversité pris par les 195 États membres de la convention onusienne sur la biodiversité dans l'accord de Kunming-Montréal adopté en novembre 2023. Ces deux textes engagent les nations à entreprendre toutes les actions nécessaires pour stopper la disparition accélérée des espèces et la forte baisse du nombre d'animaux et de plantes sauvages dès 2030.

Comment sortir de ce énième affrontement entre agriculture et écologie ? Présentée au SIA par l'association [Fermes d'avenir](#), la comptabilité écologique propose une solution qui séduit par son caractère pragmatique et rationnel en répondant à deux questions essentielles : protéger la nature combien ça coûte ? Et qui doit payer ? *"Aujourd'hui, la comptabilité d'une ferme ne comprend que les frais de fonctionnement et d'investissement dans les machines, les engrais et les pesticides d'un côté, et les revenus obtenus par la vente de la récolte ou des animaux de l'autre, résume Louis Dumeaux, doctorant associé à la chaire [Comptabilité écologique](#) à AgroParisTech.*

 **Cyrille Souche** | 20 février 2025

Revenus agricoles

La Comptabilité Ecologique : un levier au service des agriculteurs et de la nature

Fermes d'Avenir révèle les atouts de la Comptabilité Ecologique (CE) pour les exploitations agricoles



← PARTAGER
 Facebook
 Twitter
 WhatsApp
 LinkedIn

A l'occasion du Salon International de l'Agriculture et de l'adoption du projet de Loi d'Orientation Agricole par le Sénat, Fermes d'Avenir révèle les atouts de la Comptabilité Ecologique (CE) pour les exploitations agricoles. Cette approche innovante permet d'évaluer les coûts de préservation des capitaux naturels et humains et ouvre la voie à une répartition plus équitable de ces charges, au profit des agriculteurs et du bien commun.



La Comptabilité écologique : Compter ce qui compte pour conserver ce qui est capital !

Alors que la Loi d'Orientation Agricole fait débat en raison du recul qu'il augure pour la biodiversité, le chiffrage des coûts de **la transition agroécologique s'impose**.

A l'occasion du Salon de l'Agriculture, **Fermes d'Avenir maintient que l'agriculture doit continuer à appliquer un principe de « non-régression environnementale » et jouer un rôle déterminant dans la préservation des capitaux naturels et humains, et être justement rémunérée pour ses services**

En effet, **la mise en place de pratiques agroécologiques par les agriculteurs permet de protéger voire de régénérer nos biens communs** (eau, climat, biodiversité).

Une étude récente pilotée par la Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (FNCUMA) avec le soutien de la Chaire Comptabilité Ecologique, et que Fermes d'Avenir a accompagnée, donne le cap : sur un échantillon de 10 fermes laitières diagnostiquées, **les coûts de préservation des capitaux naturels et humains s'élèvent entre 81 000 € et 280 000 € selon le mode de culture mis en place par les fermes.**

Des coûts qui doivent être mieux répartis pour **dessiner un nouveau modèle, plus juste et bénéfique à tous.**

14 fiches pédagogiques sur la CSE



☰ ... - + | 2 sur 28 ... 🔍 ... ▲

 **Comprendre les Comptabilités Socio-Environnementales**

Fiche n°1

Les normes comptables actuelles donnent une image fautive de la performance des entreprises

- L'image comptable constitue une réalité tangible pour les actionnaires de l'organisation, ses dirigeants, ses salariés et ses interlocuteurs publics et privés; c'est un support de communication, de décision et d'action pour tous
- Les normes comptables actuelles sont construites autour de la préservation du capital financier et font de la performance économique le but de l'action collective



Chiffrer la préservation des capitaux naturels et humains : un enjeu crucial pour comprendre et mieux rémunérer les agriculteurs

La Comptabilité Ecologique mesure avec précision le coût de préservation de la Nature (l'eau, la biodiversité, le sol, le climat) **et de l'Humain** (les travailleurs sur la ferme, les riverains et habitants du territoire) **sur une ferme**, tant en termes de pratiques agricoles que d'organisation nécessaires pour **préserver ces capitaux essentiels à la transition écologique**.

Loin de donner un prix à la nature, par définition inestimable, elle propose au contraire de **calculer les coûts de préservation** de celle-ci via **des pratiques soutenables**.



Basée sur **le modèle C.A.R.E de la Chaire Comptabilité Ecologique d'AgroParisTech** appliquée à l'agriculture, cette approche comptable a été testée en 2022 sur 7 fermes du réseau Fermes d'Avenir, puis en 2023-2024 dans le cadre d'un projet piloté par la FNCUMA et accompagné par Fermes d'Avenir, la **Chaire Comptabilité Ecologique** et une dizaine de partenaires.



Appliqué sur une dizaine de fermes laitières de Bretagne (bio et non bio), le projet a fourni **des ordres de grandeur des coûts de préservation de la Nature et de l'Humain sur ces fermes.**

Les enseignements clés du projet de Comptabilité Ecologique

Les principaux freins des agriculteurs à la mise en place de démarches de préservation sont le manque de **filières** valorisant leurs efforts, d'**appui technique** et de **temps, mais aussi et surtout le manque de financements.**

L'expérimentation montre que les fermes ne peuvent pas soutenir toutes les dépenses¹ liées à la préservation des capitaux naturels et humains.

La Comptabilité Ecologique met en évidence la nécessité de réajuster les aides agricoles et les mécanismes de financement et incite à repenser le partage des coûts entre les différentes parties prenantes sur un territoire pour soutenir l'agriculture durable.

Ces résultats doivent donc interpeller les acteurs territoriaux (élus, agences publiques, entreprises...) sur leur responsabilité dans le financement, et donc **la réalisation des actions de préservation de nos biens communs par l'agriculture.** Pour ce faire, Fermes d'Avenir appelle à :

- ♦ **Faire de la Comptabilité Ecologique un outil de dialogue et de travail afin d'orienter efficacement le financement des actions de préservation menées par les agriculteurs** (via des prix garantis, subventions, PSE...) ou cocréer des filières locales résilientes (création de débouchés, facilitation d'approvisionnements...)
- ♦ **Se servir de la Comptabilité Ecologique pour enrichir des bases de données sur les états de la Nature et de l'Humain** et évaluer avec précision les coûts des actions de préservation qui sont propres au territoire.

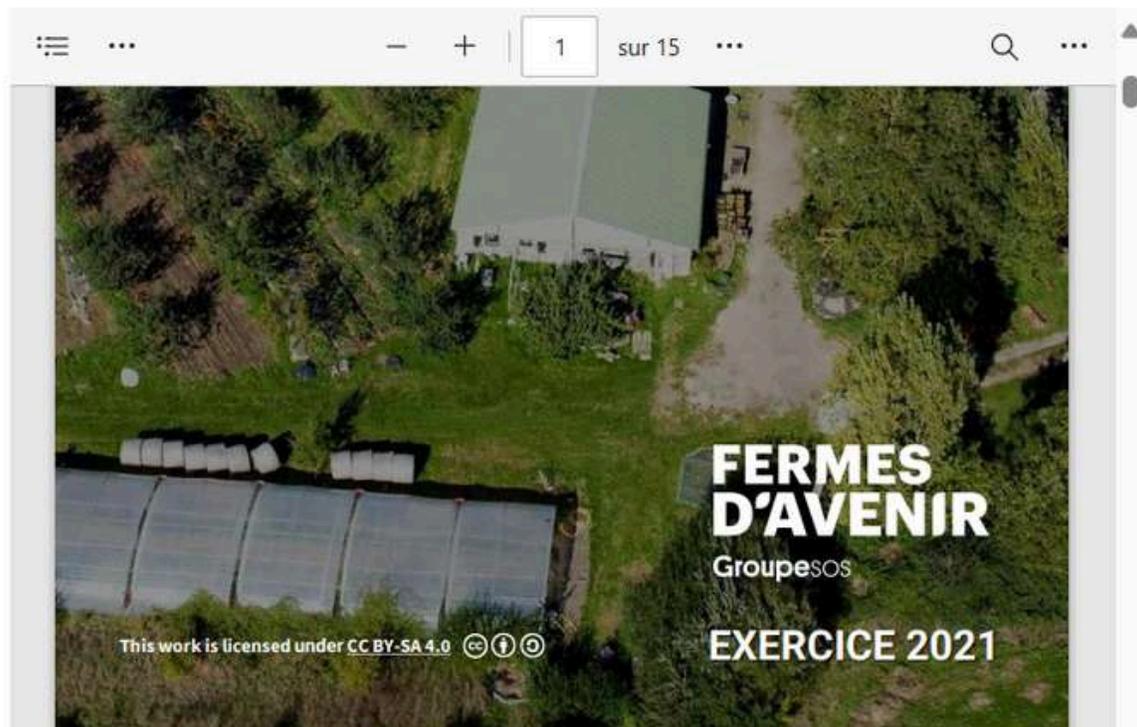
7 résultats d'expérimentations sur des fermes agroécologiques du réseau Fermes d'Avenir

NOS RÉSULTATS D'EXPÉRIMENTATIONS DE LA CSE SUR 7 FERMES AGROÉCOLOGIQUES DE NOTRE RÉSEAU

7 livrets élaborés par Ferme d'Avenir en 3 parties :

- Une synthèse pédagogique de la méthode CARE
- Les résultats comptables CARE de la ferme
- Le détail des pratiques chiffrées par capitaux (eau, sol, biodiversité, climat, humain, social...)

FERMES D'AVENIR
Groupe



Fermes d'Avenir et Blue Bees : 10 ans d'actions pour l'agroécologie



MEDIATICO - ACTU



Salon de l'Agriculture : Fermes d'Avenir défend la comptabilité écologique

Par La Rédaction – 27 février 2025

En plein Salon International de l'Agriculture et au lendemain de l'adoption du projet de Loi d'Orientation Agricole par le Sénat, l'association Fermes d'Avenir fait le plaidoyer de la comptabilité écologique. Cette approche, qui considère à la fois les coûts financiers, naturels et humains, permet en effet de mieux évaluer les efforts déployés par les agriculteurs pour préserver les écosystèmes. Et d'adapter les aides publiques et privées en conséquence. Au final, une approche plus juste, plus équitable, plus proche de la réalité.

Un contexte législatif sous tension

Il faut dire que la question du financement de la transition agroécologique devient incontournable. Alors que l'article 13 de la Loi d'Orientation Agricole a suscité de vifs débats en mettant l'accent sur la souveraineté alimentaire au détriment des objectifs environnementaux, Fermes d'Avenir rappelle l'importance du principe de « non-régression environnementale » : ce principe garantit que toute évolution législative ne doit pas affaiblir les protections existantes. Dans ce cadre, la comptabilité écologique offre une approche objective pour chiffrer les coûts de préservation et mieux valoriser les pratiques agricoles durables.

Une récente étude pilotée par la Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (FNCUMA), avec le soutien de la Chaire Comptabilité Écologique, et accompagnée par Fermes d'Avenir, illustre cette problématique : sur un échantillon de dix fermes laitières, les coûts de préservation des capitaux naturels et humains varient entre 81 000 € et 280 000 € selon les pratiques mises en place. Des montants qui, aujourd'hui, pèsent essentiellement sur les agriculteurs eux-mêmes.

Mieux rémunérer les agriculteurs grâce à la comptabilité écologique

La comptabilité écologique ne cherche pas à donner un prix à la nature, explique Fermes d'Avenir, mais à évaluer les coûts de sa préservation. Elle repose sur le modèle C.A.R.E (Comprehensive Accounting in Respect of Ecology) développé par la Chaire Comptabilité Écologique d'AgroParisTech. Déployée dans un premier temps en 2022 sur sept fermes du réseau Fermes d'Avenir, cette approche a été étendue en 2023-2024 à un échantillon de fermes laitières bretonnes, bio et non bio.

Les résultats sont sans appel : la transition agroécologique implique des investissements qui, s'ils ne sont pas mieux pris en charge, fragilisent économiquement les exploitations. Pour atteindre un bon état écologique, les dépenses supplémentaires nécessaires oscillent entre 4 000 € et 158 000 € par ferme, mettant en péril leur rentabilité.

Un appel à repenser le financement de l'agriculture durable

Fermes d'Avenir souligne que les agriculteurs ne peuvent pas être les seuls à supporter les coûts de la préservation des biens communs. Pour l'association, il est urgent d'adapter les aides agricoles et les mécanismes de financement, afin d'impliquer l'ensemble des parties prenantes : collectivités, entreprises, consommateurs.

Fermes d'Avenir profite du Salon International de l'Agriculture, à Paris, pour sensibiliser les décideurs et le grand public à la nécessité d'un nouveau modèle économique agricole, intégrant la comptabilité écologique. L'association sera présente sur le stand Max Havelaar le 27 février à 10h, puis sur le stand de la Mairie de Paris le 28 février, toute la journée.

Partagez cet article :





Revenus agricoles : la Comptabilité Écologique au service des agriculteurs et de la nature

Alors que l'agriculture se trouve au cœur des débats sur l'environnement, [Fermes d'Avenir](#) défend la Comptabilité Écologique comme un levier puissant pour valoriser le rôle des agriculteurs dans la préservation du vivant. Cette approche novatrice permet d'évaluer de manière précise les coûts liés à la protection des ressources naturelles et des travailleurs, et de redéfinir leur répartition afin de garantir un modèle économique plus équitable.

« Notre système comptable est borgne » disait Corinne Lepage. En effet, dans les normes comptables, une seule chose est préservée, c'est le capital financier. Les conventions comptables ignorent le prix à payer par la nature ou les humains pour produire. Tout simplement parce que le capital naturel ou le capital humain ne sont pas considérés, alors qu'aucune production ne peut se faire sans leurs concours. Dans le monde réel, ces capitaux sont des dettes à rembourser.

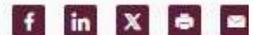
Changer notre manière de comptabiliser, c'est changer notre manière de voir le monde. Depuis des décennies, la comptabilité traditionnelle a structuré l'économie autour de la maximisation du profit monétaire, sans considérer les coûts réels de l'exploitation des ressources naturelles et humaines. Cette approche a conduit à une crise écologique sans précédent, mettant en péril les écosystèmes et les conditions de vie des générations futures. À l'approche du Salon International de l'Agriculture et alors que l'importance accordée à la protection de l'environnement dans l'agriculture fait débat, Fermes d'Avenir révèle les atouts de la Comptabilité Écologique (CE) pour les exploitations agricoles. Cette approche innovante permettra-t-elle de mieux évaluer les coûts de préservation des capitaux naturels et humains en ouvrant la voie à une répartition plus équitable de ces charges, au profit des agriculteurs et du bien commun ?

La Comptabilité Écologique pourrait-elle émerger comme un outil de transformation majeure ? Elle permet d'intégrer les coûts de préservation du vivant dans les modèles économiques et ainsi de répartir plus équitablement ces charges entre les acteurs concernés. Dans le domaine agricole, où la préservation des sols, de l'eau, de la biodiversité et du bien-être humain est cruciale, cette approche ouvre une voie inédite vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans l'Ain, comment le dispositif Adapt'agri vient soutenir l'agriculture locale

La collectivité Rives de l'Ain Pays du Cerdon accompagne les éleveurs et viticulteurs volontaires dans la mise en place de pratiques durables, avec le dispositif Adapt'agri. Explications.

Pour Aletheia Press, Christel Dalsbaek, le jeudi 20 février 2025



© Aletheia Press / Christel Dalsbaek - "L'idée c'est d'être acteur et de moins subir", explique Pierre Matray, éleveur de bovins Angus à Challes-la-Montagne qui a intégré le projet Adapt'agri.

Alors qu'il devient de plus en plus évident que les **agriculteurs** peuvent difficilement prendre en charge seuls le coût de la **préservation de l'environnement**, des outils de réflexion sont créés et des études portant sur ce sujet sont lancées. Ce sujet est d'ailleurs le thème d'une conférence (lire encadré) durant le Salon international de l'agriculture, à Paris.

Mais de nombreuses collectivités ont déjà pris conscience de l'importance de soutenir les agriculteurs dans un contexte difficile cumulant réchauffement climatique et **crise agricole**. C'est le cas de la communauté de communes **Rives de l'Ain Pays du Cerdon** qui a lancé le projet **Adapt'agri** en 2021, dans le cadre de son projet alimentaire territorial (PAT).

Adapt'agri dans l'Ain : une démarche volontaire et collective

Cette initiative, d'une durée de trois ans, vise à accompagner les **éleveurs** et les **viticulteurs** qui le souhaitent dans l'adaptation de leurs pratiques aux réalités climatiques, en privilégiant l'expérimentation collective plutôt que la contrainte. Un technicien est dédié au projet, huit partenaires sont associés à la démarche, et les essais mis en place sont entièrement pris en charge.

Pour les agriculteurs, un projet pour *"être acteur et moins subir"*

"L'idée, c'est d'être acteur et de moins subir", résume **Pierre Matray**, éleveur de bovins Angus sur 100 hectares, à Challes-la-Montagne. En activité depuis sept ans, l'agriculteur a mis en place l'**abattage raisonné** pour la vente directe de viande et a intégré le dispositif Adapt'agri dès le début. Il participe ainsi à deux essais concernant les éleveurs.

Au cours de la première année, plusieurs actions ont été entreprises. Tout d'abord, **176 nichoirs** ont été installés dans l'optique de diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires. Quatre viticulteurs ont aussi fait des essais de **couverts inter-rangs** pour améliorer la santé des sols.

Du côté de l'élevage, cinq agriculteurs mènent des essais de **couverts en inter-cultures**. Enfin, deux éleveurs participent à des essais pilotes de **valorisation du bois de haies** en paillage. *"Un conseiller forestier m'a accompagné lors de l'élagage de mes parcelles et m'a montré le potentiel d'un arbre"*, commente Pierre Matray.

En accompagnant les producteurs dans leur transition vers des pratiques plus durables et résilientes, la collectivité veut enclencher une démarche collective qui assurera la pérennité de l'activité agricole.

"Adapt'agri est l'élément déclencheur qui permet de tester une autre manière d'appréhender le changement climatique", conclut Thibault Robin.

Rendez-vous au Salon de l'agriculture le 27 février

Jeudi 27 février à 10h, dans le pavillon 4 du Salon de l'agriculture 2025 à Paris (22 février-2 mars 2025) Max Havelaar animera une conférence ouverte au public comme aux professionnels sur la thématique "Fermes d'avenir - Préserver la nature et rémunérer les agriculteurs : comment la comptabilité écologique (Care) éclaire les besoins en financement".

"La Care chiffre le coût de toutes les pratiques que les agriculteurs devraient mettre en place pour préserver le sol, la biodiversité, l'eau, le climat, tout en vivant dignement de leur métier (...) Elle apporte un éclairage saisissant sur les efforts que les fermes vertueuses réalisent déjà, mais aussi sur les efforts qui seraient à soutenir pour que toute l'agriculture réalise sa transition agroécologique", explique Max Havelaar. Une approche indispensable pour que la société prenne conscience des enjeux et un soutien qui doit venir des acteurs publics comme privés.

REVENUS AGRICOLES. Les coûts annuels de préservation des capitaux naturels et humains d'une ferme s'élèveraient de 81 000 € à 280 000 €

Fermes d'Avenir défend la comptabilité écologique

APRÈS L'ADOPTION du projet de Loi d'Orientation Agricole par le Sénat, Fermes d'Avenir vante «les atouts de la Comptabilité Écologique (CE) pour les exploitations agricoles. Cette approche innovante permet d'évaluer les coûts de préservation des capitaux naturels et humains et ouvre la voie à une répartition plus équitable de ces charges, au profit des agriculteurs et du bien commun».

Rémunérer les services environnementaux

Pour l'association (créée en 2013) du **groupe SOS** selon laquelle l'article 13 de cette loi «augure» une perte de biodiversité, «le chiffrage des coûts de la transition agroécologique s'impose». Ainsi, Fermes d'Avenir «maintient que l'agriculture doit continuer à appliquer un principe de non-régression environnementale et jouer un rôle déterminant dans la préservation des capitaux naturels et humains, et être justement rémunérée pour ses services environnementaux. En effet, la mise en place de pratiques agroécologiques par les agriculteurs permet de protéger voire de régénérer nos biens communs (eau, climat, biodiversité). Une étude récente pilotée par la Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation du

Matériel Agricole (FNCuma) avec le soutien de la Chaire Comptabilité Écologique, et que Fermes d'Avenir a accompagnée, donne le cap: sur un échantillon de 10 fermes laitières diagnostiquées, les coûts de préservation des capitaux naturels et humains s'élèvent entre 81 000 € et 280 000 € selon le mode de culture mis en place par les fermes. Des coûts qui doivent être mieux répartis pour dessiner un nouveau modèle, plus juste et bénéfique à tous».

Des fermes pilotes

La comptabilité écologique «mesure avec précision le coût de préservation de la Nature (l'eau, la biodiversité, le sol, le climat) et de l'Humain (les travailleurs sur la ferme, les riverains et habitants du territoire) sur une ferme, tant en termes de pratiques agricoles que d'organisations nécessaires pour préserver ces capitaux essentiels à la transition écologique. Loin de donner un prix à la nature, par définition inestimable, elle propose au contraire de calculer les coûts de préservation de celle-ci via des pratiques soutenables. Basée sur le modèle C.A.R.E de la Chaire Comptabilité Écologique d'AgroParisTech appliqué à l'agriculture, cette approche comptable a été testée en 2022 sur 7 fermes du réseau Fermes d'Avenir, puis en 2023-2024 dans le cadre d'un projet piloté par la FNCuma et accompagné

par Fermes d'Avenir, la Chaire Comptabilité Écologique et une dizaine de partenaires. Appliqué sur une dizaine de fermes laitières de Bretagne (bio et non bio), le projet a fourni des ordres de grandeur des coûts de préservation de la Nature et de l'Humain».

«Les principaux freins des agriculteurs à la mise en place de démarches de préservation sont le manque de filières valorisant leurs efforts, d'appui technique et de temps, mais aussi et surtout le manque de financements. L'expérimentation montre que les fermes ne peuvent pas soutenir toutes les dépenses liées à la

préservation des capitaux naturels et humains. La réalisation de l'entièreté des actions de préservation nécessaires au respect des bons états écologiques nécessiterait un investissement supplémentaire situé entre 4 000 € et 158 000 € par ferme, qui entraînerait un déficit du modèle économique des fermes».

Toujours selon Fermes d'Avenir, «la comptabilité écologique met en évidence la nécessité de réajuster les aides agricoles et les mécanismes de financement et incite à repenser le partage des coûts entre les différentes parties prenantes sur un territoire pour



soutenir l'agriculture durable. Ces résultats doivent donc interpellier les acteurs territoriaux (élus, agences publiques, entreprises...) sur leur responsabilité dans le financement, et donc la réalisation des actions de préservation de nos biens communs par l'agriculture. Pour ce faire, Fermes d'Avenir appelle à: faire de la comptabilité écologique un outil de dialogue et de travail afin d'orienter efficacement le financement des actions de préservation menées par les agriculteurs (via des prix garantis, subventions, PSE...) ou cocréer des filières locales résilientes (création de débouchés, facilitation d'ap-

provisionnement...); se servir de la Comptabilité Écologique pour enrichir des bases de données sur les états de la Nature et de l'Humain et évaluer avec précision les coûts des actions de préservation qui sont propres au territoire».

Pour interpellier les acteurs clés et mieux faire connaître les atouts de la comptabilité environnementale, Fermes d'Avenir sera présente au Salon international de l'agriculture jeudi et vendredi, sur le stand de l'ONG Max Havelaar où se trouve également Campagne de France, la marque des Maîtres laitiers du Cotentin.



À PROPOS

Fermes d'Avenir fait partie du Groupe SOS et est une association créée en 2013 en tant qu'Association Loi 1901.

Le Groupe SOS intervient principalement dans les champs de la solidarité, de la jeunesse, de la santé et des seniors, en gérant des établissements destinés aux personnes marginalisées, ainsi que des crèches, hôpitaux et Ehpad associatifs ouverts à toutes et tous, guidé par la conviction que ces domaines ne doivent pas être motivés par le profit.

Conscient que les exclusions prennent diverses formes, le Groupe SOS agit également dans les domaines de la transition écologique, des exclusions territoriales, des commerces durables et de la culture pour toutes et tous. Le Groupe SOS occupe également une position de premier plan dans le domaine de l'insertion par l'emploi. Il offre une opportunité aux personnes en situation de précarité en leur permettant d'accéder à un contrat ou à une formation au sein de ses structures.

Fort de 22 000 salariés et de son expertise de terrain, le Groupe SOS prend régulièrement position sur des sujets sociaux et environnementaux. Il n'existe pas, à ce stade, d'associations comparables en termes de taille de portée et de diversité d'interventions.

CONTACT PRESSE

Marion Enzer

Responsable Développement & Communication
marion.enzer@fermesdavenir.org

www.fermesdavenir.org

**FERMES
D'AVENIR**
GroupeSOS